

Journées nationales des femmes élues - Formation

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

D'accepter la demande de Madame Ophélie POULAIN pour sa participation aux Journées Nationales des Femmes Elues, en tant que Conseillère Municipale avec l'organisme SAS ELUES LOCALES dont le montant s'élève à 890.00 €.

Fait à WAZIERS, le 6 Juin 2024

Le Maire,
Laurent DESMONS

